

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE145

présenté par
Mme Erhel, rapporteure

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« documents »,

insérer le mot :

« administratifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.